



BIENVENUE !

**LE BOUILLON PARIS-PLAGE**

Activité : restaurant  
**Le Touquet Paris Plage (62)**  
 Président : Julien KRIZEK  
 Nombre d'emplois : 13  
 Investissement global A&S : 121 000€  
 dans le cadre de la création de l'entreprise  
 Partenaires financiers : Réseau  
 Entreprendre, BNP  
 Accompagnateur : Bernard WAUQUIER

**LES ALCHEMISTES HAUTS-DE-FRANCE**

Activité : collecte et compostage  
 de déchets organiques  
**Lille (59)**  
 Président : Lucas GAUTHIER  
 Nombre d'emplois : 9  
 Investissement global A&S : 60 000€  
 dans le cadre de la création de l'entreprise  
 Partenaires financiers : Réseau  
 Entreprendre, Nord Actif, Crédit  
 Coopératif, La Nef  
 Accompagnateur : Philippe BRANQUART

**VALAME**

Activité : solution innovante,  
 écologique et locale, du traitement  
 de l'amiante  
**Hallennes-Lez-Haubourdin (59)**  
 Président : Pierre-Emmanuel LEPELERS  
 Nombre d'emplois : 5  
 Investissement global A&S : 60 000€  
 dans le cadre du développement de  
 l'entreprise  
 Partenaires financiers : IRD, NFA, BPI  
 Accompagnateur : Jean-Pierre  
 COMPAGNE

**VIRTYSENS**

Activité : conception et commercialisation  
 d'un dispositif multi sensoriel (4DX)  
 à destination de publics fragilisés  
**Pecquencourt (59)**  
 Président : Xavier MELIN  
 Nombre d'emplois : 10  
 Investissement global A&S : 100 000€  
 dans le cadre de la création de l'entreprise  
 Partenaires financiers : France Active,  
 BPI  
 Accompagnateur : Patrick CHOQUEL

BON VENT !

**MOYBIO (ABC-BIO MARLY)**

Activité : magasin bio  
**Marly (59)**  
 Présidente : Sylvie MOYART  
 Investissement global A&S : 80 000€

L'ÉQUIPE SALARIÉE  
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

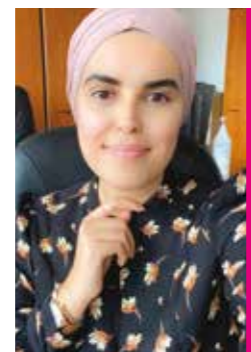
Au 1<sup>er</sup> août 2021, Laurent LAMOINE rejoint l'équipe d'Autonomie et Solidarité en tant que Délégué Général.



« Originaire des Hauts-de-France, j'y ai effectué toute ma carrière, essentiellement en milieu bancaire auprès d'une clientèle de PME : au Crédit Agricole pendant 7 ans, puis en conseil aux entreprises agro-alimentaires et enfin au Crédit Coopératif depuis 2000, dont une direction d'agence (7 ans).

Je connais depuis longtemps A&S, au travers de comités d'engagement ou grâce à des clients communs. Après avoir rencontré les salariés, j'ai hâte d'échanger avec les administrateurs, les bénévoles, les sociétaires, les entreprises, les partenaires et œuvrer à notre projet collectif. » ■

LAURENT LAMOINE



APPRENTIE CHARGÉE DE MISSION

Nous souhaitons la bienvenue à Zaynab AZIBOU que nous avons le plaisir d'accueillir en alternance depuis le 12 avril 2021 et ce pour 15 mois, en tant que chargée de mission. Après avoir obtenu un BTS Assistante de Gestion PME/PMI puis une Licence de Droit Économie et Gestion (parcours gestion des organisations), elle poursuit actuellement un master Conseil Audit Contrôle de Gestion en contrat d'apprentissage. ■

- NOS STAGIAIRES -



Durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, trois stagiaires ont renforcé l'équipe et nous avons donc eu le plaisir d'accueillir :

- Méline GUILLOU LE GALL, en troisième année de Licence Gestion des Structures du Secteur Social et de l'Économie Solidaire, pour le domaine de la communication ;

- et dans le domaine de l'audit des participations financières d'A&S : Mounir BOUADJIMI (à gauche), étudiant en DUT Gestion des Entreprises et des Administrations option gestion comptable et financière – et Alexandre BEL BAHAR (à droite), étudiant en L3 comptabilité, contrôle, audit.

Nous les remercions tous les trois pour leur implication dans les missions que nous leur avons confiées. ■

L'Actionneur

LE JOURNAL D'INFORMATIONS D'AUTONOMIE ET SOLIDARITÉ

www.autonomieetsolidarite.fr

AOÛT 2021 > N°88



autonomie  
&solidarité  
Activons votre succès

MODIFICATION DES STATUTS

A&S est une société trentenaire en 2021. Nous souhaitons renforcer la dimension d'intérêt général et d'utilité sociale du projet Autonomie et Solidarité par l'évolution de la Coopérative vers le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). La volonté est d'associer, autour d'un projet commun des acteurs multiples ayant un lien différent avec la SCIC (le multi sociétariat) : des investisseurs, des bénévoles, des salariés, des bénéficiaires, des collectivités et toute personne physique ou morale liée à ce projet.



Les principales modifications des statuts portent sur les éléments suivants :

- 1- Création de cinq collèges d'associés et modalités de désignation
- 2- Modalités de vote en AG par collèges et poids de chaque collègue
- 3- Possibilités de versement d'un intérêt aux parts sociales

4- Révision coopérative quinquennale (obligatoire pour les coopératives) :

L'objectif est de valider le bon fonctionnement de la gouvernance et le strict respect de la législation en vigueur et des statuts. Cette révision est assurée, tous les cinq ans, par un réviseur coopératif indépendant qui rend compte à l'AG de l'organisation et du fonctionnement de la coopérative. ■



REPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Au vu de la crise sanitaire et de modifications de nos statuts, le Conseil d'Administration a décidé de reporter la tenue de l'assemblée générale qui a lieu habituellement en juin. En effet, nous souhaitons vous accueillir dans les meilleures conditions possibles **en présentiel le 6 septembre 2021 à 14h au siège d'Autonomie et Solidarité ou le**

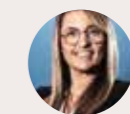
**23 septembre 2021 à 17h (accueil à partir de 16h30) dans les locaux d'AlterEos (Parc d'Activités des Peupliers - Rue Michel Raillard - 59200 TOURCOING), si le quorum n'a pas été atteint le 6 septembre.** Merci aux actionnaires d'envoyer votre bulletin de participation ou votre bulletin de vote si vous ne pouvez y assister. ■

CONVICTIONS

ENSEMBLE POUR FAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire de 2020 a été très difficile pour nos entreprises, et le sera certainement encore. Pour leur permettre de perdurer et de rebondir, A&S a décidé de faire un investissement sur leur avenir, ouvrant la possibilité aux entreprises impactées par la crise sanitaire de décaler leurs remboursements, assurant pleinement son rôle premier de soutien. La dimension de solidarité se crée dans les moments où nous en avons le plus besoin !

À sa création, A&S accompagnait les entreprises intégrant des publics en difficulté avec toujours une dimension écologique qui étaient « moins intéressantes pour le marché courant des capital-risqueurs ». En outre, aujourd'hui, A&S apporte une attention particulière à la démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de ses entreprises, qu'elles soient solidaires, imbriquées localement dans le fonctionnement territorial, qu'elles rendent des services utiles et créent de la valeur au service des Hommes et du territoire. A&S doit être la garantie pour ses actionnaires d'une démarche maîtrisée sur le volet ressources humaines, environnement, utilité sociale et sociétale de ses entreprises. C'est cela l'engagement du bénévole chez A&S, accompagnateur ou instructeur : apporter un soutien et un accompagnement car, si les entreprises ne « naissent pas forcément RSE ou Développement Durable », elles peuvent le devenir !



FRÉDÉRIQUE SEELS  
Administratrice



## AUTONOMIE & SOLIDARITÉ OPPORTUNITÉ D'ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE



## PROJET DE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC)

- A&S est toujours une Société Anonyme Coopérative à capital variable avec Conseil d'Administration.
- Le fonctionnement, l'organisation, l'administratif, le comptable et le financier de la société ne changent pas.
- La gestion des entrées et sorties du capital reste identique.
- La coopérative associe, autour d'un projet économique commun, des acteurs multiples ayant un lien différent avec la SCIC. C'est le principe du « multi sociétariat » (personnes physiques ou morales liées à ce projet, des salariés, des bénéficiaires, bénévoles, des financeurs institutionnels, collectivités, etc).
- L'intérêt collectif peut être défini comme l'intérêt par lequel tous

les associés et l'environnement peuvent se retrouver autour d'un objet commun.

- L'intérêt collectif et l'utilité sociale ne sont pas un état mais une dynamique, toujours mouvante en fonction des synergies et des interactions entre les sociétaires d'une SCIC. Pour définir le projet d'intérêt collectif, il faut se demander : comment le multi sociétariat est-il mobilisé et que produit-il d'original ?
- La circulaire du 18 avril 2002 relative à la société coopérative d'intérêt collectif complète la qualification de l'utilité sociale en faisant référence à l'arrêt du commissaire du gouvernement DELMAS-MARSALET du 30 novembre 1973 : « Le caractère d'utilité sociale d'une institution ne découle pas du secteur dans

lequel elle exerce son activité, mais bien des conditions dans lesquelles elle l'exerce. »

- Ainsi, le caractère d'utilité sociale de l'activité de la SCIC se distingue d'abord par la manière dont elle produit un bien ou un service et non par la nature du bien ou du service fourni. D'où l'intérêt de bien définir les catégories d'associés et d'indiquer comment leur présence respective permettra une gestion singulière de l'activité de la SCIC. C'est la raison de la répartition des 2115 sociétaires par collèges pour une meilleure reconnaissance.
- Vote aux Assemblées Générales par collège. La répartition des poids de chacun des collèges peut être modifiée par AGE (sans qu'aucun collège ne puisse disposer de plus de 50% des voix).

## Situation actuelle...

- A&S est une Société Anonyme Coopérative à capital variable avec Conseil d'Administration,
- Chaque associé dispose d'une voix quel que soit le nombre de parts,
- Les salariés ne sont pas représentés,
- Les membres du Conseil d'Administration sont élus parmi les 2115 sociétaires,
- Les financeurs institutionnels représentent 50,06% des engagements financiers mais 11 voix sur les 2115 voix au total des sociétaires de la coopérative,
- Les collectivités, actuellement la Région Hauts-de-France représente 8,66% du capital et dispose d'une voix sur 2115 sociétaires,
- La société ne peut recevoir de subvention.

## Nous proposons la création de 5 collèges :

- > **COLLÈGE 1 :**  
Épargnants, personnes physiques, qui, par leur souscription, partagent le projet défini en préambule et, parmi ses épargnants, les bénévoles apportant leur expérience à la Coopérative. À ce jour, le collège regroupe les 1722 particuliers disposant d'au moins une part sociale. Le collège dispose de 40% des voix en AG.
- > **COLLÈGE 2 :**  
Salariés comprenant les personnes titulaires d'un contrat de travail avec la SCIC depuis plus de quatre mois. Acteurs importants pour

l'organisation et le développement de la structure, leur représentation est mieux reconnue. Le collège dispose de 15% des voix en AG.

> **COLLÈGE 3 :**  
Organismes d'appui financier, privés ou publics. Personnes morales ayant une activité financière, bancaire, de crédit ou d'assurance. Acteurs de la Finance Solidaire (fondations, mutuelles, banques et ses filiales). C'est une meilleure représentation de ces organismes qui contribuent de façon importante aux moyens d'A&S. Le collège dispose de 25% des voix en AG.

> **COLLÈGE 4 :**  
Personnes publiques : personnes morales de droit public ou parapublic et leurs groupements. C'est une affirmation de l'intérêt collectif et de l'implication des collectivités publiques dans le développement du tissu économique régional, territorial et local. Le collège dispose de 10% des voix en AG. Le collège ne peut représenter plus de 50% du capital social.

> **COLLÈGE 5 :**  
Toutes personnes morales de droit privé dans lesquelles A&S a pris une participation et toutes personnes physiques membres de ces entreprises et de ces structures.

Il permet de pour mieux identifier ces entreprises partenaires (actuellement 382 entreprises au capital) Le collège dispose de 10% des voix, en AG.

- Au moins 65% des résultats sont légalement remontées en Réserves Impartageables (possibilité 100% sur décision de l'AGO).
- Les résultats sont remontés en réserves avant le calcul de l'assiette fiscale.
- Sur décision de l'Assemblée Générale et en fonction des résultats, la possibilité de verser un intérêt aux parts sociales. Le montant est statutairement plafonné.
- Possibilité de recevoir directement tous types de subventions. ■

